

## AG de l'Association des Amis des forêts de Saint-Germain et de Marly - 08/02/20

Je vous prie tout d'abord de m'excuser pour mon absence aujourd'hui à votre AG. Devant rejoindre la province ce week-end, je ne peux pas être des vôtres ce samedi 8 février.

J'aborderai aujourd'hui trois points :

- Le classement en forêt de protection de la FD de Saint-Germain et la convention signée entre l'Etat Préfecture de la Région Ile-de-France et l'ONF
- La suite des Etats généraux des forêts de Saint-Germain et Marly
- La situation de l'ONF.

### **1- Le classement en forêt de protection de la forêt**

C'est une très bonne chose pour l'ONF de voir enfin le massif de St Germain classé en forêt de protection. C'est le plus haut niveau de protection d'une forêt en France. Cela a fait l'objet d'un décret pris par le Conseil d'Etat en novembre dernier.

Ce classement assure une protection foncière, interdisant le défrichement pour tout nouveau projet d'infrastructure, d'urbanisation ou d'artificialisation. Ce statut ne remet pas en cause la vocation de la forêt et la gestion multifonctionnelle : accueillir le public, préserver la biodiversité et produire durablement le bois dont la société a besoin.

L'ONF n'aura pas besoin de modifier le plan de gestion de la forêt du fait de ce classement. Par contre le projet en cours de réalisation : le Tram13 (phase 1 et phase 2) pourra se réaliser jusqu'à son terme. Mais ça sera le dernier projet de cette nature.

Dans le cadre d'une convention inédite signée entre Michel Cadot, Préfet de la Région Ile-de-France et Jean-Marie Aurand, directeur général de l'ONF, l'Etat s'engage à faire classer d'autres massifs boisés en Ile-de-France : Marly, Versailles, Meudon, Montmorency, Verrières, La Malmaison, Bondy (93), Ferrières (77)... Le classement en forêt de protection du massif de Montmorency vient d'être lancé par M. le Préfet du Val d'Oise.

Cette même convention entre la Préfecture de Région et l'ONF prévoit de plus la participation financière de l'Etat à des opérations d'investissement pour l'accueil du public dans les forêts domaniales d'Ile-de-France. Ceci est inédit depuis plus de trente ans !!!... La condition de cette participation de l'Etat est que, localement, une ou des communes ou une agglo s'engagent en parallèle auprès de l'ONF à participer financièrement à l'**entretien** des forêts pour la fonction d'accueil du public donc s'engagent sur un budget de fonctionnement et ce pour un montant égal à celui de l'Etat. Dès 2019 et de nouveau en 2020, l'Etat a d'ores et déjà participé à des opérations d'investissement dans des forêts domaniales des Hauts de Seine. C'est la Métropole du Grand Paris (MGP) qui s'est engagée à participer financièrement pour l'entretien des forêts de ce département.

### **2- La suite des Etats généraux des forêts de St Germain et Marly**

Après 5 ateliers de travail, les Etats généraux ont permis la signature en juillet dernier d'une convention entre l'ONF et les communes de St Germain, Achères et Marly et la CA St Germain Boucle de Seine. C'est un succès mais aussi une déception. Bien sûr, nous remercions chaleureusement ces collectivités de leur participation mais nous sommes encore loin d'une mobilisation à la hauteur des enjeux et des besoins.

Comme le disait le Maire de Saint-Germain en Laye, le jour de la signature de la convention, c'est une première pierre, c'est le début d'un chemin. L'ONF reprend donc avec force le chemin des collectivités pour les convaincre de participer.

Il faut rappeler ici :

L'Office National des Forêts a adopté en 2017 une stratégie visant à adapter sa gestion des forêts domaniales en Ile-de-France. Les nouvelles orientations prennent encore davantage en considération les attentes des nombreux usagers et riverains, notamment en matière de préservation des paysages et du cadre de vie :

- Une sylviculture qui exclut désormais les coupes qualifiées de « rases » par les usagers. Notre action s'oriente vers une gestion arbre par arbre induisant une plus grande permanence du paysage tout en permettant une gestion indispensable à l'accueil des promeneurs. C'est le régime dit de la futaie irrégulière.
- Une exploitation en régie, qui nous conduit à ne plus vendre des arbres sur pied, mais des bois prêts à être enlevés. L'exploitation n'est donc plus le fait de nos clients, mais de prestataires ou de personnels ONF ; ce qui nous permet de mieux maîtriser les plannings d'exécution des chantiers et de mieux informer la population.
- Une gouvernance participative amplifiée et refondée. Toutes les forêts domaniales d'Ile-de-France bénéficieront d'un comité de forêt. Certains existent déjà. Nous souhaitons les orienter vers un modèle participatif et ainsi mieux partager le projet pour chaque massif.

D'ores-et-déjà, nous avons engagé des moyens pour former nos personnels aux nouvelles méthodes de sylviculture (plus de 500 jours de formation), obtenir le soutien de prestataires pour accompagner la démarche, revoir l'ensemble de nos documents de gestion dans les sept ans à venir pour les rendre conformes aux nouvelles orientations, internaliser l'exploitation. C'est une transformation considérable qui est à l'œuvre à l'ONF.

Nous espérons ainsi renforcer le rôle des forêts domaniales dans l'attractivité des territoires et le cadre de vie des habitants.

Les forêts domaniales concourent à l'identité locale et restent un vecteur de développement touristique et territorial. Les services rendus par ces forêts sont indéniables : grands espaces de nature, indemnes de bruit et de pollution pour la promenade, le grand air, le sport, la détente... autant d'éléments aujourd'hui indispensables pour la santé physique et psychique des habitants....

Ces forêts sont celles des habitants et des communes de situation. L'ONF peut bâtir avec ses interlocuteurs des projets au service des habitants.

Amplifier l'offre touristique conduit à accroître la fréquentation des forêts. Cela n'est possible que si nous sommes collectivement capables de financer le coût de l'impact de la fréquentation actuelle (propreté, entretien du mobilier, des aires d'accueil, des sentiers...). Le coût des travaux d'entretien annuel pour l'accueil du public et les Loisirs nature des forêts domaniales est très faible au regard du nombre de visites et du nombre d'habitants des communes voisines.

Différentes contributions sont possibles : soit le financement direct par la commune ou agglomération des coûts correspondant à la partie forestière se situant sur le territoire communal, soit la prise en charge par les services de la collectivité d'une partie des tâches.

**Aujourd'hui, en 2020, la situation est claire et définie. Quand les collectivités ne souhaitent pas engager de partenariat avec l'ONF, décision qu'évidemment nous respecterons, l'ONF ne pouvant assumer seul les services rendus par les forêts domaniales dans les Territoires, le niveau d'entretien sera en conséquence dégradé dans le secteur de la forêt se situant à proximité de cette collectivité.**

## Opération coup de poing pour lutter contre les dépôts sauvages :

En 2018, l'ONF avait lancé une alerte suite à l'abondance des dépôts sauvages dans la forêt de St Germain. En septembre après un article dans le Parisien, des collectivités s'étaient mobilisées pour financer les travaux d'enlèvement des dépôts et des travaux d'investissement : pose de pièges photographiques, poses de portiques et barrières, mise en place de merlons et d'enrochements...

Tous les travaux ont été réalisés en 2019 grâce au concours de la Région d'Île-de-France, de la CA St Germain Boucle de Seine, des communes de St Germain, Poissy, Achères, le Mesnil le Roi et bien sûr de l'ONF. C'est plus de 250m<sup>3</sup> qui ont été ramassés pour un coût total de plus de 100 000€. De plus, des équipements et des aménagements ont été installés pour un coût de près de 125 000 €.

Le problème des dépôts sauvages est un sujet de territoire : l'ONF continuera à s'investir sur cette problématique et souhaite continuer d'y participer financièrement. **Mais nous ne souhaitons plus poursuivre le ramassage opérationnel des dépôts avec nos personnels et nos équipes qui ont d'autres missions à mener liées à la forêt, à la gestion des bois, à l'écologie et à l'accueil du public.** Cela ne rentre pas dans nos compétences, ce n'est pas notre métier : nous sommes pas les éboueurs de la forêt. Par contre, nous sommes d'accord pour garder la maîtrise d'ouvrage pour la pose et installation des infrastructures limitant les dépôts.

A l'instar de ce qui se fait sur le massif de Fontainebleau, ce n'est pas l'ONF qui est l'opérateur pour la collecte des dépôts sauvages.

**La question est donc « qui peut/veut porter la mission du ramassage des dépôts ? »**

### **3- La situation de l'ONF**

Au cours de l'année 2019, un audit interministériel a été mené par des représentants de 4 ministères : Agriculture, Environnement, Economie et Intérieur. Le rapport de cet audit a été rendu en juillet dernier. Ce document est public et consultable sur internet. Il prône d'un établissement unique national œuvrant à la gestion des forêts domaniales et des forêts communales. L'ONF en tant que tel est donc maintenu et confirmé en tant qu'établissement public à vocation Industrielle et commerciale (un EPIC).

Des évolutions verront le jour : c'est notamment la filialisation des activités de prestations de services que l'Office national des forêts avait la possibilité de faire depuis sa création. Cela représente environ 100 Millions d'euros de chiffre d'affaire soit le 1/8<sup>ème</sup> du budget de l'Office national des forêts.

Un nouveau directeur général vient d'être nommé à la tête de notre établissement depuis le 6 janvier dernier. Une feuille de route lui a été donnée par le gouvernement. L'année 2020 sera pour l'ONF une année importante avec l'objectif :

- d'élaborer avec l'Etat et les communes forestières le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2021-2025
- de construire un plan stratégique ONF pour les 5 ans qui viennent.

De très nombreux changements, de nombreuses évolutions ont vus le jour :

- La société française a fortement évolué depuis 50 ans, l'ONF doit aussi le faire. Le modèle économique de cet EPIC qui a fonctionné pendant plusieurs décennies, ne fonctionne plus. Un nouveau modèle doit être imaginé, consolidé, adapté.
- La relation Homme/forêt a également évolué.

- Le public n'a jamais autant qu'aujourd'hui exprimé un besoin de forêt.
- Pour une société tournée vers l'hyper court terme, le temps long du forestier est incompréhensible
- La sensibilité du public à la qualité des paysages, à la préservation des milieux, au bien être dans un cadre naturel n'a jamais été autant exprimée qu'en 2020
- Les forêts sont au cœur de très nombreux enjeux
- L'ONF en tant que gestionnaire est donc aussi au cœur de ces enjeux

L'ONF doit donc évoluer et écouter les territoires, les élus, les associations, les ONG et faire en sorte de trouver un JUSTE EQUILIBRE entre toutes les demandes exprimées et les capacités de la forêt à rendre les services attendus par la société.

Les services rendus par les forêts sont incommensurables. Très peu d'entre eux sont financés et apportent un revenu au propriétaire/au gestionnaire.

L'actualité d'aujourd'hui et de demain est de trouver cet équilibre entre toutes les fonctions entre tous les services rendus et leur financement. C'est aussi tout l'avenir de l'ONF qui se joue aujourd'hui.

Michel Béal, 5 février 2020